

CONSEILLER TECHNIQUE DE SECTEUR

« Formation de l'éducateur et du joueur »

Description du poste :

- Mise en place du plan régional d'actions techniques décliné dans le secteur géographique
- Mise en place et suivi du parcours d'excellence sportive et du football en milieu scolaire
- Gestion des opérations de détection et de perfectionnement
- Mise en place de la formation des éducateurs
- Entraînement, visites et conseils aux clubs et aux éducateurs

Missions effectuées dans le secteur géographique

- Il met en place et assure l'accompagnement et le suivi des sections sportives
- Il encadre les sélections départementales ou régionales
- Il participe aux réunions de coordination de l'équipe technique régionale
- Il participe à l'élaboration des contenus
- Il met en place et suit les labels "jeunes" dans son secteur
- Il met en place et coordonne le réseau d'éducateurs chargés de l'élite jeune du secteur
- Il organise des centres de perfectionnement (y compris pour les gardiens de but)
- Il organise et effectue le suivi des différentes compétitions Foot-à-11 et Futsal
- Il anime des commissions relevant de son domaine d'intervention
- Il met en place et organise des formations d'éducateurs (initiales et continues)
- Il encadre et intervient dans les formations d'éducateurs et jurys d'examen
- Il participe aux réunions de coordination de l'Equipe Technique Régionale
- Il effectue le tutorat des éducateurs
- Il suit les éducateurs formés et l'encadrement des clubs
- Il participe à des groupes de travail initiés par la DTN

Pré-requis

- Etre titulaire : Du D.E.F et/ou du BEES 2 Football et/ou DES
- Expérience d'encadrement du football dans un club apprécié

Compétences métier

- Capacité d'organisation et de suivi de projet
- Capacité à transmettre, conseiller, et proposer
- Capacité à utiliser les outils bureautiques
- Techniques de communication et d'analyse
- Pratique et maîtrise de l'outil informatique

Qualités - Aptitudes

- Esprit d'Equipe
- Efficacité : fiabilité - adaptabilité
- Exemplarité
- Respect des institutions
- Rigueur technique et administrative

Divers

- Véhicule et permis de conduire obligatoire
- Statut de Cadre Technique
- Salaire selon Convention Collective du personnel Administratif et Assimilés du Football